



Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord  
126, de la Descente-des-Femmes  
Sainte-Rose-du-Nord (Québec)  
GOV 1T0  
Tél. : 418-675-2250  
Télec. : 418-673-2115  
Courriel : maryse.girard@ste-rosedunord.qc.ca



## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

#### M. R. C. DU FJORD DU SAGUENAY

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, M. Laurent Thibeault, maire a présenté le projet de règlement 307-2021 pour l'adoption ultérieure dudit règlement concernant l'augmentation de la rémunération des membres du Conseil. Un avis de motion a été donné par Mme Suzan Lecours. Voici ci-dessous un résumé dudit projet de règlement.

La rémunération de base proposée :	La rémunération de base actuelle
Maire 8 568,00 \$	7 140,00 \$
Conseiller (ère) 2 856,00 \$	2 380,00 \$

L'allocation de dépenses proposée	L'allocation de dépenses actuelle
Maire 4 284,00 \$	3 570,00 \$
Conseiller (ère) 1 428,00 \$	1 190,00 \$

Ladite rémunération sera indexée annuellement au même pourcentage que les employés.

Ledit règlement sera rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ledit règlement sera adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Qu'une copie dudit règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité au [www.ste-rosedunord.qc.ca](http://www.ste-rosedunord.qc.ca) onglet «publications» règlements.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord, ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

  
Maryse Girard, gma